

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Manche

Accusé de réception en préfecture  
050-215005398-20250916-DCM2025-39-DE  
Date de télétransmission : 18/09/2025  
Date de réception préfecture : 18/09/2025

Extrait du registre des délibérations

**Date de la convocation :** Séance 16 septembre 2025  
**10/09/2025**

**Date d'affichage :**  
**10/09/2025**

**Nombre de conseillers :**

**Elus : 19**  
**En exercice : 19**  
**Présents : 14**  
**Votants : 18**

L'an deux mil vingt-cinq, le seize du mois de septembre, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :

CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, DUPLESSIS Sophie, GUERARD Roland, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PLANQUE Yves, POREE Thierry, ROBINE Anne-Laure.

Etaient absents/excusés :

BILLET Anne, FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LARONCHE Ludovic (pouvoir donné à MOREL Sophie), LE BIGOT Elodie (pouvoir donné à PLANQUE Yves), TRAVERS Rémy (pouvoir donné à CABART Ludovic)

Secrétaire de séance : LE BARON Stéphane

**Délibération n°2025-39 : Demande de partenariat dans le cadre du festival de contes  
« Histoire(s) d'en découdre »**

Dans le cadre du festival de contes « Histoire(s) d'en découdre », proposé par la bibliothèque départementale de la Manche, la représentation « Les contes électriques » de Julian Delgrange aura lieu à La Halle 901 le vendredi 3 octobre 2025 à 20h30.

Les coûts de cession ou de rémunération sont partagés entre le Département et ses partenaires.

Comme indiqué dans la lettre que vous trouverez annexée à ce rapport, le montant prévisionnel pour ce spectacle s'élève à 213.75 €.

La commune aura également à sa charge les frais de restauration et d'hébergement du ou des intervenants ainsi que les frais de Guso pour le technicien son et lumière.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 9 septembre 2025,

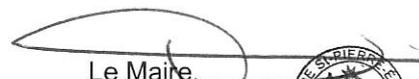
L'assemblée, à l'unanimité :

- VALIDE le projet de spectacle susmentionné ;
- AUTORISE le maire à signer tous les documents y référents.

Extrait certifié conforme,

A Saint-Pierre-Église, le 16 septembre 2025.

  
La secrétaire de séance,  
LE BARON Stéphane

  
Le Maire,  
DENIS Daniel

